

Internet vous @ide à trouver un job

Efficace, simple et gratuit, Internet est devenu le meilleur allié pour vous aider à dénicher un emploi

Toujours plus fournis en annonces et conseils, les sites d'emploi ne cessent de se multiplier sur le Net. La grande différence avec les agences ANPE ? Ici pas besoin d'être au chômage pour déposer un CV. Vous pouvez en effet chercher un job alors que vous êtes encore en poste. Sachez aussi que vous n'aurez pas à déboursier un centime pour profiter de ces services : seuls les recruteurs payent pour déposer des annonces ou accéder aux CVthèques.

Un système qui garantit la motivation des entreprises ainsi que la réalité des recrutements proposés. Evidemment, les sites d'emploi ne sont pas des passages obligés pour dénicher un nouveau poste. Vous pouvez aussi démarcher directement les entreprises en vous rendant sur leur site, souvent pourvu d'un espace « Recrutement ». Seul hic : vous risquez de passer à côté d'opportunités. En tant que mécanicien, vous aurez certainement le réflexe d'aller sur les sites de Renault ou Citroën mais peu de chances, en revanche, que cela vous vienne à l'esprit si vous êtes comptable ou secrétaire ...

Mieux vaut donc passer par un site qui centralise les annonces dans tous les secteurs d'activité.

Des services très réactifs

Premier gros avantage d'Internet : la plupart des sites proposent un service d'alerte e-mail. Autrement dit, une fois votre profil créé, vous recevrez chaque jour les nouvelles offres qui correspondent à votre demande.

Autre atout de taille : des conseils avisés de ces pros de l'embauche qui tiennent à jour des rubriques pour réussir votre entretien, pour apprendre à rédiger une lettre de motivation ou bien cibler votre poste.

Bien vu aussi : certains sites, tels que Emailjob, Monster ou Cadreemploi, permettent de gérer l'historique de ses candidatures dans des tableaux de bord interactifs pour éviter les confusions ou les emplois en doublon.

N'oublions pas aussi la possibilité de laisser jusqu'à 5 CV et lettres de motivation orientés de manière différente selon les fonctions et entreprises convoitées.

Enfin, si vous cherchez un emploi alors que vous êtes encore en poste, vous pouvez utiliser l'option CV anonyme. L'entreprise pourra consulter votre profil et vous contacter par le biais du site, mais n'aura pas accès à votre identité ni à vos coordonnées personnelles.

Ne bâclez pas votre candidature !!

Si l'on prend vite goût aux démarches simples et rapides via Internet, il faut bien garder à l'esprit qu'une candidature, qu'elle soit papier ou virtuelle, est soumise à certaines règles. Ne négligez surtout pas l'orthographe et ne faites pas l'économie des formules de politesse sous prétexte que vous écrivez un e-mail ! Les habitués de la messagerie électronique ont en effet tendance à être un peu trop brefs et directs. Un courrier Internet, dans le cadre d'une candidature, doit être aussi formel qu'une lettre sur papier. Gardez à l'esprit que le recruteur a de grande chance d'imprimer votre message.

Un autre écueil doit aussi être absolument évité : l'envoi de candidatures à tort et à travers. Il est inutile, et surtout irritant pour les entreprises. Ne vous laissez donc pas tenter par le clic facile et réfléchissez à deux fois avant de transmettre votre profil, tout comme si vous aviez à timbrer une lettre de candidature et à la déposer à la poste.

Origine : article par Cécile Blaize et Laure Marescaux paru dans Télé-Loisirs